

# Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu Conseil Communautaire du 05 mars 2019 - 19 heures

convocation 13 février 2019

**PRESENTS** : Pierre GILBERT représenté par sa suppléante Jeannine FAIVRE ,Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Eric JACQUEMIN ,Jacques CALLAND, Jean-Louis DELORME , Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Michel RAFFIN, Bernard RUDE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY ,Philippe LAMARD, Jean-Claude NEVERS, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Jean-Yves BUCHOT, Marie –Agnès GADIOLET, Fabien BENACCHIO, Michel PAIN, Frédéric BRIDE, Jean-Louis BRIDE, Josiane CARRETIÉ, Claude ROZ, Cyrille JOURNEAUX, Daniel DUVERNAY ,Alain BORGES.

**ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Martine DUCLOS, Micheline REBREYEND-COLIN, Jean-Paul COULON, Françoise DUBOCAGE, Michel BOUQUEROD, Gérard CHARRIERE, Thierry COMTE, Jacques GIRERD, Alain ECOIFFIER.

**ABSENTS** : Cécile BESNIER - TRECOURT, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Michel SOUSSIA, Pascal FEAU , Maurice BESSARD, Patrick NIEL , Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER,

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Fabien BENACCHIO.

Le Président ouvre la séance et rappelle que les documents de travail préparatoires aux votes des comptes administratifs 2018 et budgets 2019 et les R.P.Q.S. (rapport sur le prix et la qualité du service) pour l'année 2018 du service Assainissement collectif et du SPANC ont été transmis aux conseillers communautaires.

**RENDU des DECISIONS** prises en vertu des délégations accordées au Président.

**Assainissement** : le zonage d'AROMAS est soumis à enquête publique durant 33 jours à compter du 14 mars 2019 au lundi 15 avril 2019 inclus. Les pièces du dossier sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat.

Lot 2- réseau sur la commune de CORNOD. Un acte de sous-traitance présenté par l'entreprise PETITJEAN, titulaire du marché, permettra à la société ORPEO Environnement de fournir et installer le poste de relevage, l'installation de l'armoire électrique, de la clôture et du portillon pour un montant total de 24 484 € HT.

Lot 2- réseau sur le hameau de Ceffia (AROMAS). Un acte de sous-traitance présenté par l'entreprise PETITJEAN, titulaire du marché, permettra à la société ORPEO Environnement de fournir et installer le poste de relevage, l'installation de l'armoire électrique pour un montant total de 13 600 € HT.

**FINANCES :**

✓ **Pour chacun des budgets annexes suivants** : Assainissement collectif, Assainissement non collectif, PFC (Plastique Franc Comtois), Ferme relais « les Perris », ZA « en Chacour »,

## 1. Approbation des comptes de gestion –exercice 2018.

Considérant que les comptes de gestion établis par le trésorier pour chacun de ces budgets reflètent l'intégralité des dépenses et des recettes du budget concerné, les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité les comptes de gestion.

## 2. Approbation et vote des comptes administratifs - exercice 2018 et affectation du résultat

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret des comptes administratifs.

- Assainissement collectif

	GESTION 2018	RESULTAT au 01/01/2018 avec restes à réaliser reporté	Restes à réaliser	RESULTAT 2018 avec restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	-11 581.33 €	+ 61930.67 €		50 349.34 €
SECTION INVESTISSEMENT	-65 264.73 €	+219 924.87 €	Dép. : 688 094.00 € Rec : 103 170.00 €	-430 26.86 €

Soit toutes sections confondues : -379914.52 €

La gestion 2018 est marquée par :

- ✓ Des dépenses ponctuelles d'investissement sur les stations
- ✓ Les études et attributions des marchés de travaux par rapport aux projets de CORNOD et d'AROMAS –hameau de Ceffia. La définition de l'avant – projet pour SAINT-HYMETIERE-CHEMILLA et le lancement des études pour un projet sur MONTFLEUR.
- ✓ Le décalage du versement de la redevance par les fermiers facturant l'eau potable explique le déficit de fonctionnement.

✓ La mise en concordance de l'état de l'actif de la communauté avec celui de la trésorerie et le pointage des amortissements qui ne peuvent plus être reportés.

Les restes à réaliser 2018 concernent principalement

En dépenses : les études et travaux des projets ci-dessus, les zonages d'assainissement sur les communes de AROMAS, CHEMILLA, SAINT-HYMETIERE, MONTFLEUR. .

En recettes : le solde de la subvention liée aux zonages de ces communes et celles liées au projet de CORNOD.

A l'exception du Président qui ne prend pas part au vote, les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif 2018.

#### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir en partie le déficit de clôture de cette section soit 50 349.34 € à l'article 1068. Il s'agit d'une obligation réglementaire.

- Assainissement non collectif (SPANC)

	GESTION 2018	RESULTAT antérieur reporté (au 01 janvier 2018)	RESULTAT 2018 après restes à réaliser
SECTION FONCTIONNEMENT	- 19 244.81 €	27 703.18 €	8 458.37 €
SECTION INVESTISSEMENT	4 800.24 €	10 050.78 €	14 851.02 €

Le résultat de fonctionnement en 2018 s'explique par le décalage du versement de la redevance d'assainissement non collectif dans le cadre des conventions avec les fermiers, de leur oublis de facturation.

L'obligation d'amortir les biens (mesureur de boues, véhicules...) explique l'excédent d'investissement

A l'exception du Président qui ne prend pas part au vote, les conseillers communautaires votent à l'unanimité le compte administratif 2018.

#### Affectation du résultat

Les conseillers communautaires constatent que le résultat 2018 de la section d'investissement est positif et qu'aucune affectation du résultat de fonctionnement n'est obligatoire.

- Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »

Pour la communauté de communes, cette opération est une « opération blanche ». Cette réalisation a contribué à l'implantation d'une entreprise tout en créant de l'emploi, les loyers couvrent les annuités d'emprunt et la taxe foncière est intégralement remboursée.

Le recouvrement des loyers avant l'échéance du prêt au 01 janvier explique le résultat de clôture en fonctionnement : 227 377.97 € et d'investissement : - 38 083.90 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 38 083.90 € à l'article 1068.

- Ferme relais « les Perris »

Ce budget annexe a été créé pour gérer la construction d'une ferme relais à SAVIGNA, les loyers couvrent les annuités d'emprunt, la taxe foncière est intégralement remboursée.

Toutes sections confondues les résultats de clôture présentent un excédent de clôture de 69.95 €

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Les délégués communautaires affectent le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 4 450.00 € à l'article 1068.

- Zone d'activités « en Chacour »

La comptabilité publique impose des écritures de stocks. Ceci nuit à la lisibilité des résultats qui sont de - 128 740 25 € en investissement et + 19 028.56 € en fonctionnement. Les écritures réelles sur ce budget concernent l'éclairage public, le remboursement des annuités d'emprunt. Le Président rappelle que l'aménagement de cette zone a permis l'implantation d'entreprises, assujetties à des taxes professionnelles qui sont encaissées sur le budget

général sans reversement sur ce budget d'où le déficit. Il signale également qu'environ 10 600 m<sup>2</sup> sont disponibles et que la collectivité dispose d'une réserve foncière.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité le compte administratif.

#### Affectation du résultat

Cette comptabilité particulière ne permet pas d'affecter le résultat de fonctionnement.

### 3. Vote des budgets primitifs 2019 pour les budgets annexes

Aucun conseiller communautaire ne demande le vote à bulletin secret.

#### *1) Assainissement collectif*

En fonctionnement les prévisions 2019 reflètent la réalité des besoins et tiennent compte du montant des amortissements 351 549 €, qui constituent une dépense obligatoire mais aussi une recette d'investissement. Ils symbolisent l'autofinancement.

La section d'investissement reflète les opérations en cours : CORNOD (réseau+STEP), AROMAS-Ceffia, MONTFLEUR, CHEMILLA-SAINT-HYMETIERE, zonages d'assainissement non réalisés, élimination d'eaux claires parasites sur plusieurs sites et étude préalable pour l'amélioration du rendement épuratoire de la STEP de GIGNY

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2019 tel que présenté

La section de fonctionnement s'équilibre à 365 104.00 € et celle d'investissement à 1 751 209.00 €

#### *2) Assainissement non collectif (SPANC)*

Selon le Xeme programme de l'Agence de l'Eau, les particuliers qui réhabilitaient leurs assainissements non collectifs, sous certaines conditions notamment une étude de sol préalable, pouvaient bénéficier d'aides. Malgré la démarche des élus, l'Agence de l'Eau n'a pas renoncé à sa décision de subventionner la réhabilitation de 32 installations sur les 70 demandes présentées. Comment rembourser les frais d'études préalables aux propriétaires (environ douze cas) dont la demande de subvention n'a pas abouti, reste une préoccupation des élus ; mais à ce jour aucune réponse légale n'a été trouvée.

Les prévisions budgétaires intègrent, en dépenses et en recettes, les subventions des dossiers non soldés.

La section de fonctionnement s'équilibre à 198 258.00 €. La section d'investissement s'équilibre à 19 533 €.

Les conseillers communautaires votent à l'unanimité le budget 2019 tel que présenté.

#### *3) Bâtiment industriel « plastic franc-comtois »*

La section d'investissement s'équilibre à 151 775 € et celle de fonctionnement à 373 250 €. Les prévisions budgétaires respectent l'obligation de tenir compte des résultats de clôture 2018, après couverture du déficit d'investissement.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### *4) Ferme relais « les Perris »*

La section d'investissement s'équilibre à 17 930 € et celle de fonctionnement à 15 289 € (les loyers couvrent les dépenses). Le souhait, en 2017, de l'agriculteur qui loue la ferme de la racheter n'a pas abouti suite à une incompréhension sur le coût résiduel.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

#### *5) Zone d'activités « en Chacour »*

La section d'investissement s'équilibre à 417 143 € et celle de fonctionnement à 329 430 €.

Les conseillers communautaires votent, à l'unanimité, le budget primitif tel qu'il leur fut présenté.

### ✓ **Délibération du 01 février 2018 - Achat de terrain à SAINT -HYMETIERE pour l'implantation de la STEP - Modification de surface.**

La délibération du 01 février 2018 mentionnait l'achat de 5412 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZD 27 et 230 m<sup>2</sup> de la parcelle ZD 29 cadastrée sur la commune historique de SAINT HYMETIERE. Cette surface était calculée sur un ancien projet de travaux. Selon le nouveau projet et le plan de division dressé par le cabinet PRUNIAUX le 11 Janvier 2019, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'acquérir 4562 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée ZD 27 et 230 m<sup>2</sup> de la parcelle ZD 29. Il prend acte que la transaction aura lieu moyennant la somme de 1.52 €/ m<sup>2</sup> soit un total de 7 283.84 €, à laquelle s'ajouteront les frais d'acte notarié.

### ✓ **Budget général**

- Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées.

Considérant l'article R2321- du Code Général des Collectivités Territoriales Modifié par décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015-article 1, l'amortissement des immobilisations liées aux subventions d'équipement versées (comme la participation versée au Conseil Départemental dans le cadre du déploiement de la fibre optique) peut faire l'objet d'écritures spécifiques dans le but de neutraliser cette dépense obligatoire.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide d'appliquer le principe de neutralisation des amortissements des immobilisations liées aux subventions d'équipement versées.

- Création d'un parking vers équipements sportifs d'Arinthod demande de subvention.

Pour faciliter l'accès à la piscine et au gymnase d'ARINTHOD et le stationnement, le chemin à la sortie du village a été goudronné et un parking de 20 places créé sur la partie sud de la parcelle où se trouve la chaufferie bois. La dépense totale de 56 850 € HT serait éligible aux aides du Conseil Départemental.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et sollicite les subventions.

✚ **R.P.Q.S.** (rapport sur le prix et la qualité du service) pour l'année 2018 du service Assainissement collectif et du SPANC : Validation.

a. **R.P.Q.S. du service Assainissement Collectif**

Des explications sur les indicateurs descriptifs concernant la station d'épuration d'ARINTHOD P204.3 et P205.3 sont apportées. Les services de la Police de l'Eau donnent un indice de conformité des équipements de 0 pour l'année 2018, à cause de deux éléments :

-Charge en entrée de station en février 2018 de 3 800 EH pour une capacité de la station de 2 400 EH.

-Non-conformité durant trois années de suite pour l'indice de performance. Ce dernier est de 0 en 2018 à cause d'un dépassement d'une valeur rédhibitoire en avril 2018 - épisode pluvieux provoquant le by-pass en entrée de station de 790 m<sup>3</sup>/j (rejet direct dans le milieu naturel). Les concentrations de ce rejet sont ajoutées à celles des eaux traitées (sortie de station). Si 2 paramètres mesurés sur l'année, selon les bilans mensuels, sont supérieurs à la concentration maximale, la station est classée non-conforme sur l'indice performance.

Ces données émanent de la présence d'eaux claires parasites (épisode pluvieux en 2018) et non d'un mauvais fonctionnement de la station.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le R.P.Q.S. pour l'année 2018 du service Assainissement collectif.

b. **R.P.Q.S. du service Assainissement Non Collectif**

Suites aux visites de bon-fonctionnement sur l'ensemble des communes, 1665 assainissements individuels ont été recensés. 17 visites de conception, 20 contrôles d'exécution et 284 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés en 2018. Par le biais du marché de vidanges proposé aux particuliers leur permettant de bénéficier de tarifs préférentiels, une cinquantaine de vidanges a été effectuée par l'entreprise HUSSON. Le marché arrivant à terme le 31/12/2018, une consultation a été lancée. L'entreprise HUSSON étant la mieux-disante, un marché public a été conclu avec elle. En 2019 et 2020, les propriétaires qui le souhaitent pourront bénéficier de ces prestations en s'adressant à la communauté de communes ou en mairie pour obtenir les renseignements et documents nécessaires.

Si le nombre d'installations non conformes interpelle, le Président rappelle que des mises aux normes restent obligatoires dans certains cas (vente, risque de contamination...)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le R.P.Q.S. pour l'année 2018 du service Assainissement Non Collectif.

c. **Information**

Pour permettre d'assurer le remplacement de Chrystelle CHAPRON durant son congé maternité (félicitation pour le bébé attendu pour juillet !) puis d'assurer le poste à mi-temps qui serait vacant suite au choix de cet agent de travailler à mi-temps et de suppléer Olivier LECLERC pour ses missions, une offre d'emploi en CDD sera publiée.

✚ **MODIFICATION de l'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

✓ **Protection de l'environnement - Actions NATURA**

Vu l'intérêt de la tourbière située dans le bois de Montcresson (ARINTHOD) et la volonté de la commune d'ARINTHOD de préserver le site, voire d'acquérir les parcelles à proximité, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de sortir du champ de l'intérêt communautaire l'acquisition et la gestion des parcelles liées à cette tourbière cadastrée sur la commune d'ARINTHOD N° A603, N° A604, N° A605, N° A606 N° A607, N° A608, N° A609, N° A610, N° A611, N° A612, N° A613, N° A614, N° A615, N° A616. Il prend acte que tout conventionnement relatif à la gestion de ces zones se poursuivra avec la commune concernée.

✓ **MSAP (Maison Service Au Public) – localisation**

La délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire par rapport à la conduite d'action d'intérêt communautaire pour la création et gestion de maisons de services au public ainsi : « La maison de services au public (MSAP) de la Petite Montagne à Arinthod ». Or l'ouverture au public des tiers lieux aurait peu de sens si les habitants ne pouvaient y trouver une aide pour leurs démarches administratives ; ceci correspond aux missions de la MSAP. Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que l'intérêt communautaire portera sur la MASP de la Petite Montagne à Arinthod et sur tous sites tiers lieux mis en place par la communauté de communes Petite Montagne.

✚ **AFFAIRES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES :**

✓ **Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 – Validation**

Le Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Communauté de Communes dont l'objectif est d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil de mineurs en lien avec le projet éducatif tout en permettant d'obtenir des aides de la CAF (sous condition d'atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs préalablement définis), est arrivé à terme. Le conseil communautaire, à l'unanimité prend acte de la proposition de la CAF de le renouveler et autorise le Président à le signer

✓ Compte rendu de réunion

Comme indiqué précédemment, une rencontre avec les parents de CERNON a eu lieu. Si l'organisation des transports pouvait être modifiée, le choix d'un temps scolaire sur 4 jours ou 4 jours ½ serait facilité. Les familles semblent être partagées entre les 2 possibilités et influencées. Les démarches auprès de la Région, organisatrice des transports scolaires, pour obtenir gain de cause se poursuivront.

✚ INTERCOMMUNALITE : Projet de fusion – Point sur l'avancement du dossier.

Le Président invite les conseillers communautaires et les Maires à la visite de Monsieur le Préfet qui viendra à la communauté de communes le jeudi 21 mars 2019. Il répondra à toutes les questions sur la fusion ou sur tous autres sujets.

Le 4 mars dernier, le bureau d'études retenu sur ce dossier a dressé une synthèse qui reste à approfondir. Le projet de regroupement des intercommunalités se construit autour de quelques grands axes :

- Constituer un territoire cohérent et complémentaire
- Agir pour ne pas subir
- Construire un modèle innovant pour votre territoire autour de 4 pôles d'équilibre- Arinthod, Orgelet, Clairvaux les Lacs, Moirans.

La fusion peut donner naissance à une structure de taille convenable par rapport aux intercommunalités existantes.

La proximité reste un enjeu important et incontournable pour les élus. Le futur territoire pourrait s'organiser autour des 4 bourgs centres existants. Une nouvelle organisation administrative, de gouvernance est à imaginer (par exemple des conférences des maires et des conseils municipaux).

Le Président insiste sur le libre arbitre des conseils municipaux qui se sont positionnés pour rejoindre un autre EPCI mais rappelle que la continuité est un préalable à toutes décisions. Un élu réplique que la lettre de Monsieur le Préfet préconisait une délibération avant le 01 mars 2019.

Madame GRAS, Vice-Présidente qui suit le dossier, insiste sur la volonté de fournir tous les documents nécessaires aux conseils municipaux pour que ceux-ci puissent délibérer en connaissance de cause, le moment venu.

✚ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

Aucun point particulier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 30, en rappelant la rencontre avec Monsieur le préfet le 21 mars 2019 à 18 heures 30, et le prochain conseil communautaire prévu ce même jour à 20 heures.